

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 19 décembre 2024

**Rapporteur :
Madame Forough-Léa
DADKHAH**

N° 35

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 23/12/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 23/12/2024 (accusé de réception du 23/12/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

École Européenne Supérieure d'Art de Bretagne (EESAB) - Avance sur subvention 2025

Afin d'assurer le fonctionnement de la structure, il est proposé d'accorder une avance sur subvention d'un montant de 391 892 €.

Pour permettre à l'EESAB de mener à bien ses activités et favoriser un fonctionnement continu, la convention en cours entre Quimper Bretagne Occidentale et l'EESAB prévoit le versement d'une avance sur subvention de fonctionnement correspondant à 25 % de la subvention de l'année antérieure.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés de verser pour 2025, une avance sur subvention de 391 892 € soit 25 % de la subvention 2024 qui représentait un montant global de 1 567 568 €.